

Nom du produit: **PARAMO TRAE**

Date d'émission/de révision: 2025-06-06

Version: 6.0

Aucune autre donnée disponible: 2024-10-14

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit****Nom de l'entreprise:****PARAMO TRAE****Nom chimique:** Mélange.**Numéro d'enregistrement:** Aucun.**Numéro d'index:** Aucun.**UFI:** Aucun.**Identifiant interne:** V107268**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation prévue du mélange:** A utiliser pour les composés de caoutchouc.**Utilise mélange conseillé:** Le produit ne doit pas être utilisé d'une manière autre que celles spécifiées dans les sections 1 et 7.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de l'entreprise: PARAMO, a.s.

Adresse: Přerovská 560, 530 06 Pardubice, République Tchèque

Téléphone: +420 466 810 111

E-mail: paramo@paramo.czSite Internet: www.paramo.czResponsable de la fiche de données de sécurité: bl@paramo.cz**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Expéditeur PARAMO, a.s.: +420 466 303 175

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS: 01 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

En vertu du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas classé comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger:** Aucun.**Mention d'avertissement:** Non.**Substances dangereuses:** Ils ne sont pas.**Mentions de danger:** Ils ne sont pas.**Conseils de prudence:**

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

Informations supplémentaires sur l'étiquette: Non.**Autres éléments essentiels:** Ils ne sont pas.**2.3 Autres dangers**

Le produit ne contient pas de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables selon les critères de l'annexe XIII du règlement CE (PBT, vPvB) à des concentrations de 0,1 % en poids ou plus.

Nom du produit: PARAMO TRAE

Date d'émission/de révision: 2025-06-06

Version: 6.0

Aucune autre donnée disponible: 2024-10-14

Le produit ne contient pas de substances figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, présentant des propriétés de perturbation endocrinienne, ni de substances identifiées comme présentant des propriétés de perturbateur endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.

Liquide inflammable. Elle présente un risque de brûlure si la température est supérieure au point d'éclair. Une exposition prolongée ou fréquemment répétée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Un contact direct prolongé peut entraîner un dégraissage de la peau et une irritation. L'inhalation du brouillard d'huile peut irriter les voies respiratoires.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Il ne s'agit pas d'une substance.

3.2 Mélanges

Liste des substances contenues dans le produit qui répondent aux critères de l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 pour figurer dans cette section.

Numéros d'identification :	Désignation de la substance chimique	Contenu en % p/p	Classification selon la directive 1272/2008/CE	Note
EC: 278-012-2 CAS: 74869-22-0 Numéro d'enregistrement : 01-2119495601-36	Huiles lubrifiantes	40 - 70		L *

Note L : l'huile minérale utilisée présente une valeur DMSO

* Une substance pour laquelle des limites légales nationales ont été fixées sur le lieu de travail.

Les textes complets de toutes les classifications et phrases H sont mentionnés dans la section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Lorsque des premiers soins sont nécessaires, les vêtements serrés doivent être desserrés et la personne concernée doit être maintenue au chaud et au calme. Si celle-ci est consciente, elle doit être placée en position stable et une assistance médicale doit être immédiatement appelée. En cas d'arrêt cardiaque, un massage cardiaque doit être pratiqué sur la personne et une assistance médicale doit être immédiatement appelée. Si la personne n'est pas consciente et respire, la placer dans une position stable et appeler une assistance médicale.

Les premiers secours sont accordés selon les différentes expositions:

Exposition à l'aspiration: En cas d'inhalation d'aérosol, déplacer la personne concernée à l'air frais.

Contact avec la peau: En cas de contact de la peau avec le produit, la zone affectée doit être soigneusement lavée à l'eau et au savon, et traitée avec une crème conçue à cet effet.

Atteinte des yeux: Si la personne concernée porte des lentilles de contact, les retirer. Rincer les yeux avec une quantité abondante d'eau (de préférence tiède) pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau, ne jamais faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ils ne sont pas.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation: Contrôler la respiration et le rythme cardiaque de la personne. Ne pas faire vomir..

Ingestion et aspiration: Les vomissements provoqués et le lavage d'estomac sont contre-indiqués. Le recours au charbon de bois est inefficace. La personne concernée doit faire l'objet d'une surveillance continue pendant 48 à 72 heures. Surveiller les éventuels signes d'œdème pulmonaire 6 heures après l'ingestion ou l'inhalation et pendant au moins 48 à 72 heures.

Nom du produit: PARAMO TRAE

Date d'émission/de révision: 2025-06-06

Version: 6.0

Aucune autre donnée disponible: 2024-10-14

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:** Mousse à air comprimé épaisse, moyenne, légère, poudre.**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau (à utiliser seulement pour le refroidissement).**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produit de la combustion et gaz dangereux: fumée, monoxyde de carbone, anhydride carbonique.

5.3 Conseils aux pompiers

Les unités d'intervention exposées aux fumées ou aux vapeurs doivent être équipées de moyens de protection de la respiration et des yeux. Lors des interventions dans des espaces fermés, les appareils respiratoires isolants doivent être utilisés.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Éviter la contamination des vêtements et des chaussures par le produit et le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements de protection appropriés, remplacer rapidement les vêtements contaminés. Veiller à ventiler la zone concernée.

Pour les secouristes

Selon l'ampleur du déversement, porter des bottes hautes en caoutchouc ou des combinaisons en caoutchouc. Attention au risque élevé de glissade.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le plus rapidement possible la propagation des déversements et l'écoulement dans les égouts, les eaux souterraines, les eaux de surface et le sol, de préférence en confinant la zone (digues, barrières, fermeture des égouts). Aviser les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de déversement, localiser et, si possible, évacuer ou enlever mécaniquement le produit, le retirer de la surface de l'eau. Laisser les résidus ou les plus petites quantités s'imbiber d'un absorbant approprié (Vapex, Chezacarb, sciure de bois, sable) et les placer dans des contenants appropriés qui seront ensuite mis au rebut conformément à la législation relative aux déchets en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Outre les consignes énoncées dans cette section, des informations importantes sont également fournies dans la Section 8 – Limites d'exposition et la Section 13 – Consignes de mise au rebut.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de la manipulation d'emballages lourds, utiliser des équipements de manutention appropriés. Éviter de renverser du produit : risque de glissade. Respecter les règles d'hygiène de base. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains avec du savon après avoir manipulé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant toute réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans des réservoirs ou des conteneurs hermétiquement fermés, conçus pour le stockage des triomphes, dans un endroit bien ventilé, à l'abri des sources d'inflammation et des risques d'infiltration d'eau et de salissures mécaniques. Les installations électriques doivent être réalisées conformément à la réglementation en vigueur. Il est interdit de fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

A utiliser pour les composés de caoutchouc.

Nom du produit: PARAMO TRAE

Date d'émission/de révision: 2025-06-06

Version: 6.0

Aucune autre donnée disponible: 2024-10-14

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Le produit contient des substances faisant l'objet de limites d'exposition professionnelle :

huiles minérales - VME, Suisse. SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (2021): 5 mg/m³

Valeurs estimées de concentration sans effet (DNEL et PNEC) :

Huiles lubrifiantes	DNEL pour les travailleurs : inhalation/long terme/effets locaux 5,4 mg/m ³ (aérosol) DNEL pour le grand public : inhalation/long terme/effets locaux 1,2 mg/m ³ (aérosol) PNEC : prédateurs 9,33 mg/kg de nourriture
---------------------	---

8.2 Contrôles de l'exposition

Respect des règles et des mesures de sécurité et d'hygiène générales, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer. Après avoir lavé la peau à l'eau chaude et au savon, appliquer une crème réparatrice à titre préventif.

Protection des yeux et du visage: Lunettes de protection ou visière de protection

Protection de la peau: Porter des gants résistants à l'huile testés selon la norme EN 374, de préférence en caoutchouc nitrile ou néoprène. Choisir la classe de perméation en fonction du travail à effectuer, lorsque celui-ci peut entraîner un contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires: Non nécessaire lorsque la concentration de vapeurs dans l'air ne dépasse pas les limites de concentration. En cas de dépassement ou de formation d'aérosols, porter un masque de protection avec filtre A, AX (brun) ou autre type approprié contre les gaz et les vapeurs organiques.

Danger thermique: Ce n'est pas.

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Il est indispensable de limiter les fuites dans l'environnement par tous les moyens accessibles.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	liquide visqueux
Couleur:	marron et noir
Odeur:	caractéristiques du pétrole
Seuil olfactif:	non précisé
Point de fusion:	< +15 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	350 - 490 °C
Inflammabilité:	liquide inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	ne constitue pas un mélange explosif dans les conditions de stockage prescrites
Point d'éclair:	> 250 °C (OC)
Température d'auto-inflammation:	> 350 °C
Température de décomposition:	aucune décomposition spontanée
pH:	non déterminable, liquide non polaire
Viscosité cinématique:	20 - 35 mm ² /s à 100 °C
Solubilité:	insoluble dans l'eau, non miscible à l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	non précisé
Pression de vapeur:	< 1 Pa à 20 °C
Densité de vapeur relative:	non déterminable en raison de la faible pression de vapeur
Densité:	935 - 970 kg/m ³ à 15 °C

Nom du produit: PARAMO TRAE

Date d'émission/de révision: 2025-06-06

Version: 6.0

Aucune autre donnée disponible: 2024-10-14

9.2 Autres informations

Aucune autre donnée disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité**

Aucune.

10.2 Stabilité chimique

Dans les conditions prescrites de stockage, la préparation est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Présence de sources d'inflammation, contact avec le feu ouvert.

10.5 Matières incompatibles

Forts agents d'oxydation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales. Lors de la combustion et le manque d'air, formation possible d'oxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Estimation de la toxicité aiguë du mélange:

ETA par voie orale > 2000 mg/kg po. cor.

ETA par voie cutanée > 2000 mg/kg po. cor.

Corrosion/irritation cutanée: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Sensibilisation respiratoire/cutanée:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Mutagénicité sur les cellules germinales:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Cancérogénicité:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un.:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép.:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Danger par aspiration:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**11.2 Informations sur les autres dangers**

Un contact direct prolongé peut entraîner un dégraissage de la peau et une irritation. L'inhalation du brouillard d'huile peut irriter les voies respiratoires.

Nom du produit: PARAMO TRAE

Date d'émission/de révision: 2025-06-06

Version: 6.0

Aucune autre donnée disponible: 2024-10-14

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne liées à la santé humaine.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

D'après les données disponibles sur la toxicité aiguë et chronique des différents composants, le produit n'a pas été classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Huiles lubrifiantes	Toxicité aiguë algues NOEL (72 h) ≥ 100 mg/L, OECD TG 201 poissons LL ₅₀ (96 h) > 100 mg/L poissons NOEC (96 h) ≥ 100 mg/L, OECD TG 203 invertébrés EL ₅₀ (48 h) > 10000 mg/L invertébrés NOEL (48 h) ≥ 1000 mg/L, OECD TG 202 Toxicité chronique poissons NOEL (21 j) 10 mg/L invertébrés NOEL (21 j) 10 mg/L
---------------------	--

12.2 Persistance et dégradabilité

Il n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non spécifié. Compte tenu de la valeur du log P o/w de produits similaires, une valeur très faible peut être attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Non prévu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables selon les critères de l'annexe XIII du règlement CE (PBT, vPvB) à des concentrations de 0,1 % en poids ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, présentant des propriétés de perturbation endocrinienne, ni de substances identifiées comme présentant des propriétés de perturbateur endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.

12.7 Autres effets néfastes

La formation d'un film d'huile à la surface de l'eau empêche l'accès de l'oxygène.

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Moyens d'élimination de la substance: Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas verser les déchets dans les égouts. Confier les déchets ou les produits restants inutilisés à un organisme autorisé à traiter les déchets en vertu de la législation relative aux déchets en vigueur, à des fins de valorisation ou d'élimination (conformément aux instructions du fabricant).

Code du déchet: N 13 02 05, dans l'adsorbant: N 15 02 02

Moyens d'élimination de l'emballage contaminé: Apporter les emballages correctement vidés à un point de collecte des déchets dangereux. Éliminer les emballages contenant des résidus de produits dans un endroit désigné par votre municipalité ou les remettre à un organisme autorisé à traiter les déchets.

Règlements juridiques concernant les déchets:

Nom du produit: PARAMO TRAE

Date d'émission/de révision: 2025-06-06

Version: 6.0

Aucune autre donnée disponible: 2024-10-14

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets et abrogeant certaines directives

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux emballages et aux déchets d'emballages

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Dénomination et marquage conformément à l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses RID/ADR.

Ne constitue pas une marchandise dangereuse au regard de l'ADR, du RID, de l'ADN, du code IMDG et des IT de l'OACI.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucun.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ils ne sont pas.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non destinées aux transports publics en vertu des instruments de l'OMI.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- ✓ Règlement (CE) N° 1907/2006 du parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- ✓ Règlement (CE) N° 1272/2008 du parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- ✓ Règlement (UE) 2020/878 de la commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases de sécurité standard utilisées dans la fiche de données de sécurité: Ils ne sont pas.

Liste des mentions de danger supplémentaires dans la fiche de données de sécurité: Ils ne sont pas.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité:

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

D'autres informations importantes sur la sécurité et la protection de la santé humaine

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Nom du produit: PARAMO TRAE

Date d'émission/de révision: 2025-06-06

Version: 6.0

Aucune autre donnée disponible: 2024-10-14

Le produit ne doit pas, sans le consentement du fabricant/importateur, être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées aux sections 1 et 7. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les réglementations sanitaires en vigueur.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
DNEL	Niveau dérivé sans effets
EC ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50 % d'une population est affectée
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Transport maritime international de marchandises dangereuses
LC ₅₀	Concentration létale d'une substance pouvant entraîner la mort de 50 % d'une population
LD ₅₀	Dose létale d'une substance pouvant provoquer la mort de 50 % d'une population
Log Kow	Coefficient de partage octanol-eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Dose sans effet observé
NPK	Concentration maximale admissible
OECD TG	Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour les essais des produits chimiques.
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
PEL	Limite d'exposition admissible
PNEC	Concentration prévue sans effet
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
STEL	Limite d'exposition à court terme
TWA	Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériaux biologiques
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulable

Conseil en matière de formation

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur est tenu de se familiariser avec les principes de sécurité liés à la manipulation du produit. Une formation appropriée sur le lieu de travail est requise.

Informations sur les modifications

- ✓ Modification des sections 2 et 3.

Déclaration : la présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 REACH. Les informations qu'elle contient sont indispensables pour assurer la santé et la sécurité au travail, et la protection de l'environnement. Ces informations ne se substituent pas à une spécification de qualité et ne constituent pas une garantie quant à l'adéquation et à l'applicabilité de ce produit pour une application particulière. Les informations fournies correspondent aux connaissances et à l'expérience actuelles, et sont conformes à la législation en vigueur. Il incombe au client de veiller au respect de la législation de son pays.